



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Sophie JACOB-GAUTHERET, Patricia CHAMBARD

MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents/excusés : Laurent CLAUS, Christophe SUBTIL (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Loïck YONNET)

A été élue secrétaire : Madame CHAMBARD Patricia

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2025

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibérations concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ RPE : convention de financement à signer avec les communes de Montracol, Montcet, Polliat et Vandeins➔ La dénomination et numérotation de la voirie du lotissement La Clairière➔ La rétrocession de l'éclairage public du Lotissement Lavalère➔ Le dépôt de demandes de subventions pour l'achat d'un City Stade• Informations et questions diverses |
|--|

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-06-11

RELAI PETITE ENFANCE-CONVENTION DE FINANCEMENT A SIGNER AVEC LES COMMUNES DE MONTRACOL, MONTCET, POLLIAT ET VANDEINS

Contexte

Monsieur le Maire rappelle que le relais petite enfance créé en 2019 a été conçu comme un service itinérant et qu'il fait l'objet depuis 2019 d'une convention de partenariat avec les communes de Vandeins, Polliat et Montracol pour fixer les règles de son fonctionnement et de son financement.

VU le contrat de DSP signé avec ALFA 3A portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du relais petite enfance pour une durée de 5 années prenant effet au 1er janvier 2025,

VU l'avenant n° 1 au contrat précité acceptant d'intégrer la commune de Montcet dans le dispositif du RPE itinérant de Polliat,

Il propose de signer une convention de financement entre les 4 communes concernées par ce service et donne lecture du projet de ladite convention d'une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention susvisée à signer entre les communes de Polliat, Montracol, Montcet et Vandeins pour la période 2025-2029,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Délibération 2025-06-12

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LA CLAIRIERE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février 2022, la commune a l'obligation de nommer tous les lieux-dits et toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'Etat et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.). Cette obligation concerne toutes les communes.

La dénomination des voies doit être actée par le conseil municipal et vient enrichir la Base d'Adresse Locale qui est reprise par l'Etat et transmise automatiquement aux acteurs qui ont besoin d'avoir accès à ce genre d'informations.

Autre modification issue de la loi 3DS ; l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales stipule que le numérotage des maisons est désormais exécuté par arrêté du maire.

VU les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

CONSIDERANT qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

CONSIDERANT que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire »,

CONSIDERANT que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal,

CONSIDERANT la délibération du 04/07/2023, portant sur la dénomination et la numérotation de la voirie,

CONSIDERANT que le futur lotissement baptisé « la Clairière » a besoin d'un adressage,

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la dénomination de la voie suivante, desservant le futur lotissement « la Clairière » comme suit : **Rue de la Clairière.**

- **ADOpte** la dénomination suivante conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des biens bâtis dans le futur Lotissement de « la Clairière »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2025-06-13

RETROCESSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LAVALIERE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, la demande émanant de la Présidente du Lotissement LAVALIERE, en date du 25 avril 2025 à savoir la rétrocession de l'éclairage public de l'ensemble du lotissement à la commune.

VU le procès-verbal de de l'Assemblée Générale des copropriétaires en date du 29 mars 2025 actant cette demande de rétrocession ;

CONSIDERANT que la voirie est ouverte à la population et que le pouvoir de police du maire s'applique sur celle-ci ;

CONSIDERANT qu'un point de livraison a bien été ouvert par l'Association Syndicale Libre auprès d'ENEDIS ;

CONSIDERANT que les ouvrages et installations ont été construits conformément à la réglementation en vigueur et qu'ils répondent au cahier des charges du SIEA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE que l'éclairage public du lotissement LAVALIERE soit rétrocédé à la commune, avec entretien maintenance et prise en charge de l'énergie

Délibération 2025-06-14

DEPÔT DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal le projet de la commune de s'équiper d'une structure multisport, type City Stade

Un devis de l'entreprise « Proludic » a été reçu d'un montant de 27 773 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport (au titre des Equipements de proximité) et l'Etat (au titre de la DETR « équipements sportifs de plein air »)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention sont les suivants :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL*	"Equipements sportifs de plein air"	11 109	40,00%
Union européenne			0,00%
Etat – ANS	"Equipements sportifs de proximité"	8 332	30,00%
Conseil régional			0,00%
Conseil départemental			0,00%
Fonds de concours CC ou CA			0,00%
Autres (à préciser)			0,00%
Total subventions publiques**		19 442	70,00%
Fonds propres	/		0,00%
Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement		8 331,00	30,00%
TOTAL GENERAL HT	/	27 773,00	100,00%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE l'opération de et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et évènements organisés à Montracol:

- ➔ **26 avril** : 3^{ème} édition du « **Run and Bike** » sur la commune. Le bilan de la manifestation est positif dans l'ensemble même si on note moins de participants que l'an dernier (29 binômes inscrits).
- ➔ **24 et 25 mai** : **Vogue** et feu d'artifice offert par la commune. Un très beau week-end avec une forte participation des Montracoliens. Le barbecue de Montsou a fait le plein (environ 350 repas vendus) et les forains ont été très satisfaits de l'affluence du public, même s'ils souhaiteraient qu'une animation ait lieu le dimanche pour augmenter encore la fréquentation.
- ➔ **1^{er} juin** : **Farfouille** des pompiers. Une centaine d'exposants pour cet évènement qui s'est déroulé cette année sous le soleil.
- ➔ **8 juin** : Rassemblement de l'Association « Vag Friends ». Un concert était organisé le soir mais malheureusement, le public n'était pas nombreux.
- ➔ **31 août** : La manifestation des sentiers pédestres devient « **A la découverte de nos chemins** » avec un nouveau parcours et des animations prévues pour l'après-midi.

Commission finances

Un point finances a été fait en mairie au début du mois de juin. La commune retrouve sa situation financière d'avant le projet de réaménagement de la cantine-garderie.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Monsieur JOLY informe le conseil que le chemin pédestre partant de la route du Palordet, après la première passerelle, est bien encombré par la végétation. Un débroussaillage sera nécessaire.

Monsieur MERLE souligne que le chemin de la Pérouse est également difficilement empruntable par la batteuse.

Intervention de Monsieur Loïck YONNET

Monsieur YONNET fait le point avec le conseil sur les nids de poules qui se reforment au niveau de l'entrée du lotissement des Tilleuls et qui nécessitera une intervention des services techniques.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Voirie

Pour rappel, le lotissement des Tilleuls a entamé les démarches pour une demande de rétrocession de la voirie à la commune. La commission voirie, qui s'est déplacée le 05 avril dernier, a donné un accord de principe et Logidia, le propriétaire, a envoyé sa demande pour une reprise des parcelles concernées. Monsieur le Maire présente le projet au conseil qui donne son accord pour la rétrocession. Une délibération sera donc votée prochainement pour acter cette démarche.

A noter que la prochaine Assemblée Générale du lotissement aura lieu **le 30 juin** en salle des associations.

Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 15 mai au 18 juin 2025:

- 3 DP déposées et 6 en cours.
- 4 PC/PA déposé et 8 en cours

La commission urbanisme **du 14 juin** avec la visite de terrain pour les DAACT a validé la conformité de l'ensemble des projets terminés.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Relais Petite Enfance

Madame CHARTREZ informe le conseil que la réunion de travail pour la rédaction d'une charte d'accueil du RPE, initialement prévue **le 12 juin**, est reportée à une date ultérieure.

Un moment d'échange intergénérationnel aura lieu le 19 juin à la MARPA avec la venue de lamas.

Mme CHARTREZ rajoute que l'aire de jeux et les tables de pique-nique sont très appréciées des assistantes maternelles, même si le site manque d'ombre lors des fortes chaleurs.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE

Commission communication

La feuille infos est pratiquement terminée et sera distribuée dans les prochains jours

Intercommunalité

Madame ROUX DIT RICHE a participé **le 18 juin à Servas** à une Conférence Bresse-Dombes avec notamment à l'ordre du jour :

- **Compétence Déchets** : Bilan et perspectives **du compostage individuel et collectif**.
Le marché public, mis en place à l'été 2024, a permis la vente de 1300 composteurs individuels plastiques et 213 en bois, au prix de 25 euros pièce.
En ce qui concerne le collectif, 150 sites de compostages sont installés sur l'agglomération depuis 2009 avec 49 composteurs fermés. La demande est en hausse pour ce moyen de recyclage qui bénéficie d'une mise en place encadrée et d'un suivi par le service Déchets de GBA.
- **Urbanisme** : **L'articulation de la révision des PLU et des zonages d'assainissement**. En effet, les PLU des communes contiennent dans leurs annexes sanitaires, les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi qu'un schéma directeur d'assainissement (schéma réalisé en 2022 pour Montracol).
Lors des révisions des documents d'urbanisme, la mise à jour des zonages et parfois des schémas d'assainissement est nécessaire.
- **Mobilité** : 1^{er} bilan de la DSP Mobilité :

- **Réseau urbain, péri-urbain (transport à la demande), co-voiturage, transports scolaires.**
Le bilan, pour les services de l'agglomération, est assez inégal (peu de demandes pour le co-voiturage, augmentation de l'utilisation des vélos en libre-service...) mais globalement positif. L'offre de service va continuer à être adaptée en fonction des remontées et propositions des partenaires, usagers et élus.
- Bilan de la **pose d'arceaux** pour les vélos : 25 communes ont répondu à l'appel à projet lancé en 2024.
- **Aménagement de la voie piétonne et cyclable entre St-Denis-lès-Bourg, Saint-Rémy et Buellas-Corgenon.** Ces nouvelles infrastructures devraient permettre aux usagers piétons et cyclistes d'emprunter un itinéraire apaisé et sécurisé.
Début des travaux le 23 juin 2025 pour 7 mois environ.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Personnel communal

Un nouveau changement pour le poste d'adjoint technique dédié aux espaces verts (vacant depuis le 15 juin) avec l'arrivée d'un nouvel agent au 15 juillet prochain.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un saisonnier du 25 juin au 30 juillet pour une aide supplémentaire à la taille et la tonte des espaces verts du village. Le conseil donne un avis favorable à ce projet.

Voirie

Les travaux 2025, entrants dans les dépenses de fonctionnement, sont achevés.

Il restera la création du trottoir, reliant la MARPA au lotissement Lavalère, prévue à l'automne.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 30 juillet à 20h30

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Le secrétaire de séance